

A la demande du bureau de la section régionale de Nantes de l'APPEP (Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public), nous avons été reçus en audience au Rectorat le jeudi 20 janvier 2011.

Compte rendu

Représentant M. le Recteur :

- M. Bernard LEROUX, DAEP (Délégué Académique à l'Action Educative et à la Pédagogie), initialement IA-IPR de sciences physiques.
- M. Henri ELIE, IA-IPR de philosophie de l'Académie de Nantes.

Représentant la section régionale de l'APPEP :

- Mme Sylvie BARROUX, membre de l'association, professeur de philosophie au Lycée Camille Claudel (Blain).
- M. Joël GAUBERT, membre du bureau de la section régionale, professeur honoraire en CPGE au Lycée Clemenceau (Nantes).
- M. Arnaud SAINT-POL, président de la section régionale, professeur en CPGE au Lycée Clemenceau (Nantes).

Nous avons demandé que trois points soient mis à l'ordre du jour :

- Délai de correction des copies du baccalauréat.
- Suppression tardive d'une partie importante de la formation continue des professeurs.
- Annonce de Monsieur le Ministre de l'éducation nationale relative aux interventions des professeurs de philosophie en seconde et première.

1 - Délai de correction des copies du baccalauréat :

Notre intervention :

Nous sommes partis de l'exemple du baccalauréat général de l'an dernier : épreuve écrite le jeudi 17 juin, réunion de concertation et remise des copies le vendredi 18 en fin d'après-midi, réunion d'harmonisation à Angers le jeudi 24, fin de saisie des notes le jeudi 1er juillet au matin. En retirant la journée d'harmonisation, cela fait donc 11 jours, mais avec deux week-end, autrement dit seulement **six jours ouvrables** (8 en comptant les samedis), pour un nombre variable de copies, qui peut toutefois aller jusqu'à 130.

Nous avons rappelé que **la correction de copies de philosophie se fait sans barèmes mécaniques pré-établis**, ce qui ne veut évidemment pas dire sans critères, mais ce qui suppose une vraie disponibilité d'esprit, une certaine sérénité, la possibilité d'un recul (relectures) pour éviter de tomber dans des automatismes. C'est un travail exigeant qui pour être bien fait doit pouvoir disposer du temps nécessaire.

Nous avons également signalé qu'un tel raccourcissement du délai de correction (depuis 2008) **met en péril la réunion d'harmonisation**, puisque l'on peut comprendre que le correcteur hésite entre le désir de faire avancer son paquet et ladite réunion, dont nous nous accordons pourtant à penser qu'elle est indispensable. Ce délai trop court constitue aussi une prise de risque très importante pour l'organisation globale du baccalauréat, sachant que le moindre problème pourrait avoir des répercussions graves sur un examen auquel par ailleurs nous sommes très attachés.

Nous exprimons alors notre souhait (qui nous semble raisonnable) **que les professeurs puissent disposer a minima de deux semaines pour corriger** (12 jours ouvrables en comptant les samedis) ; notre demande ayant tout à la fois un caractère non immédiat (sachant que les dates du bac 2011 sont déjà fixées : le 16 juin pour la philosophie) et non spécifiquement régional (puisque de nombreuses pétitions et demandes allant dans le même sens existent dans toutes les Académies), **nous attendons donc qu'elle soit relayée auprès de M. le Recteur et du Ministère.**

Réponse de nos interlocuteurs :

M. Elie déclare tout d'abord saluer solennellement le sérieux des professeurs de philosophie de l'Académie de Nantes par rapport à une situation de correction qu'il reconnaît en effet comme étant difficile. Il souligne que le problème est apparu comme conséquence de la logique, par ailleurs compréhensible, dite de "reconquête du mois de juin", et que depuis 2008 l'ensemble du corps des Inspecteurs de philosophie fait état au Ministère de cette difficulté.

Il rappelle alors le rôle essentiel des deux commissions (d'entente, puis d'harmonisation), permettant à chaque examinateur de s'inscrire comme membre d'un jury en garantissant l'équité du travail de correction. En ce sens, la journée d'harmonisation doit bien plutôt aider le correcteur à sortir de certaines hésitations, et donc lui permettre de gagner du temps, plutôt qu'apparaître comme une contrainte supplémentaire. M. Leroux souligne à quel point, ces dernières années, le travail rigoureux que nous faisons sur l'harmonisation en philosophie, mais aussi l'évolution progressive de nos barèmes, a conduit au niveau de l'Académie à un changement favorable de regard du collège des Inspecteurs et plus généralement de l'institution sur notre discipline.

M. Elie aborde alors plus spécialement la question de la disparité du nombre de copies entre les examinateurs. Il admet là encore qu'il y a parfois des distorsions (et il invite les professeurs à lui en faire part), mais souligne le fait que les services concernés travaillent avec le plus grand sérieux, et même, ajoute M. Leroux, avec un réel souci du correcteur. Ils s'accordent l'un et l'autre sur le fait qu'un examinateur ne devrait pas avoir plus de 120 copies. Notre inspecteur nous assure en ce sens de sa vigilance, de son contrôle, et même parfois intervention, pour qu'une répartition raisonnée des copies soit effectivement le cas ; tout en soulignant la complexité du travail (contraintes techniques et humaines) et la tension extrême dans laquelle le personnel du rectorat travaille au moment du baccalauréat.

M. Elie indique que concrètement : 1) il essaiera de faire de telle sorte que des photocopies de quelques copies d'élèves puissent être disponibles dès la réunion d'entente (ce qui permettrait d'aller plus loin dans le travail) ; 2) il tentera également de voir s'il est possible de gagner un peu de temps sur la date butoir de saisie des notes (c'est la seule faible marge de manœuvre éventuelle au niveau local).

2 - Formation continue :

Notre intervention :

Nous avons exprimé notre vif regret d'avoir appris (d'ailleurs tardivement) la disparition subite, pour la philosophie, de la formation continue dans sa forme disciplinaire, autre que les stages à public désigné.

Tout en sachant qu'il s'est agi d'une réaffectation des moyens qui a touché l'ensemble des

disciplines, notamment liée aux effets dommageables de la "masterisation" et des nouvelles conditions d'entrée dans le métier de nos jeunes collègues (qui relèvent désormais d'emblée des moyens de la formation continue et non plus de l'IUFM), **nous indiquons que nous ne pouvons toutefois pas nous résoudre à la situation telle qu'elle existe de fait cette année.** Ces suppressions, qui touchent particulièrement les disciplines comme la nôtre, où il ne peut que difficilement y avoir des formations de bassin (de par la faible densité géographique des professeurs de philosophie), sont très mal vécues par les enseignants, dont nous rapportons ainsi les doléances.

Nous rappelons que les collègues qui y ont participé reconnaissent unanimement leur intérêt (notamment à l'égard de l'apport de M. Elie) et même leur nécessité, tout particulièrement pour une discipline constitutivement liée à l'instruction réciproque des esprits, et donc de ce fait, à l'échange dialogique vivant des idées.

C'est pourquoi, au nom de tous les collègues, et spécialement de tous ceux qui nous ont contacté en s'en inquiétant, nous demandons à nos interlocuteurs de bien vouloir faire tout ce qu'il est en leur pouvoir pour **interpeller M. le Recteur sur ce point et faire de telle sorte que l'an prochain nous puissions revenir à une situation normale.**

Réponse de nos interlocuteurs :

M. Leroux indique que plusieurs facteurs ont conduit à cette situation : 1) un déficit important de la DAFPEN lors de sa reprise en main cette année par son nouveau Directeur ; 2) le transfert de la formation des professeurs stagiaires, mais aussi du personnel encadrant stagiaire (Chefs d'établissement et Inspecteurs), sans moyens supplémentaires. C'est pourquoi, d'un commun accord (direction et collège d'Inspecteurs), la stratégie de l'apurement immédiat des dettes (plutôt que leur étalement) a été décidée pour que la DAFPEN retrouve des marges de manœuvre. Seules les formations prioritaires ont donc été maintenues ou mises en place : les fonctionnaires stagiaires, les disciplines connaissant des bouleversements importants, la mise en place de l'accompagnement personnalisé.

M. Elie assume pleinement son choix d'une année blanche pour la philosophie -alors même qu'il reconnaît que l'une des deux formations aurait sans doute pu être sauvée -, d'abord parce qu'elles sont liées par le programme l'une à l'autre (notions, auteurs), ensuite parce que cela permettait un stage à public désigné en direction des contractuels (désormais nombreux dans l'Académie), enfin, et peut-être surtout, parce que le moment d'une remise à plat du dispositif lui semble venu.

Plutôt qu'à un décompte mécanique des journées-formation par stagiaire, il nous indique qu'il est selon lui préférable de travailler désormais sur la base de la définition qualitative de priorités académiques (articulées aux évolutions nationales) clairement identifiées, pour d'autant mieux justifier nos besoins en formation. Il en voit trois, par rapport auxquelles il a élaboré ses demandes pour la formation de l'an prochain : 1) un stage académique de deux journées consécutives sur les notions (reprise de "matière et esprit" l'an prochain) ; 2) des stages départementaux (permettant d'impliquer un plus grand nombre de collègues que dans la formule actuelle) sur la lecture des textes, mais aussi sur la mise en place de l'accompagnement personnalisé ; 3) enfin, la possibilité d'envisager aussi des stages à un échelon local entre collègues de plusieurs disciplines différentes, notamment par rapport à la mise en place des nouvelles interventions du professeur en seconde et première. M. Elie se veut donc rassurant pour l'avenir de la formation continue dans notre discipline.

Il nous signale, enfin, que les collègues de philosophie qui le souhaitent peuvent se rendre à une formation organisée dans le cadre de la préparation de l'agrégation interne de lettres classiques le mercredi après-midi 23 février au Lycée Bergson à Angers (le travail à caractère philosophique - présentation par un universitaire spécialiste - portera sur Boèce, *La Consolation de Philosophie*, trad. J.-Y. Tilliette, Le Livre de poche (« Lettres gothiques », 2005) ; Boethius, *De consolazione philosophiae*, éd. Cl. Moreschini, Munich, K.G. Saur, 2005 (Leipzig, 2002), livres I-III). Inscription sur le site du Rectorat jusqu'au 17 février.

3 - Annonce de Monsieur le Ministre de l'éducation nationale du jeudi 18 novembre 2010 relative aux interventions des professeurs de philosophie en seconde et première :

Notre intervention :

Nous repartons du discours lui-même. Celui-ci comporte au moins deux aspects :

1) **Rappel** du caractère spécifique et "indéfectible" de l'inscription de l'enseignement philosophique dans l'école, dont il est dit qu'il "couronne l'enseignement secondaire depuis plus de deux siècles", et ce, quelles que soient les filières. Réaffirmation forte du statut propre, des finalités et des programmes existants de l'enseignement de notre discipline en terminale. **Nous déclarons notre entière satisfaction sur ce point.**

2) **Annonce** de nouvelles formes de présence de "l'enseignement de la philosophie", en tous les cas du professeur de philosophie, en particulier (mais pas seulement) dans certains des nouveaux dispositifs liés à la réforme des lycées à la fois en seconde et en première.

- Deux formes assez différentes mais précises sont présentées par le discours :

. **Participation à l'ECJS** en seconde et première.

. **"Enseignement anticipé"** de la philosophie selon de multiples modalités possibles : 1) Participation à l'accompagnement personnalisé ; 2) Participation aux enseignements d'exploration en seconde ("littérature et société", "image et langage", "méthodes et pratiques scientifiques") ; 3) Interventions ciblées au sein d'autres disciplines (l'une scientifique, l'autre plutôt littéraire) pour y évoquer certains aspects ou prolongements à caractère philosophique.

- Deux autres sont présentées de façon plus indicative et ouverte :

. **Possibilité de penser à un "enseignement de préparation à la philosophie en première littéraire".**

. **Présence possible d'une option philosophie en lycée professionnel** (double volontariat : enseignants et élèves).

Le texte évoque en conséquence l'élaboration d'un cadrage déterminé (cahier des charges) de ces nouvelles dispositions par l'Inspection Générale et signale qu'un appel à projets serait diffusé dans tous les établissements en janvier 2011.

Nous indiquons alors qu'il y a, toutefois, pour nous dans cette annonce **au moins deux aspects importants qui nous semblent poser problème.**

1) A la rentrée 2012 (et contrairement à ce qui est dit par le Ministre lorsqu'il parle des trois conditions de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions en se référant explicitement au maintien "des horaires de la classe de terminale") **vont être perdus tous les dédoublements en demi-classe dans toutes les classes technologiques.** De trois heures professeur on passera donc à deux heures. **De même,** vont également disparaître **les dédoublements en S, ou la possibilité de maintenir 4 heures en classe entière,** certes appuyés sur la base d'une simple circulaire de rentrée, mais pratiqués dans un nombre significatif d'établissements.

Or nous avons la faiblesse de penser qu'en matière d'aide et de soutien, le dédoublement

n'est pas forcément inefficace (même si ses effets peuvent être discutés). En outre, **nous avons motif de nous inquiéter de l'alourdissement de la charge de travail du professeur de philosophie** (pensons en particulier aux collègues enseignant uniquement dans ces classes, qui pourront alors avoir jusqu'à 9 classes différentes, 270 élèves, autrement dit, plus de 500 copies à corriger par trimestre, pour deux travaux écrits !).

Nous faisons alors valoir le fait que ces nouvelles possibilités offertes au professeur de philosophie sur la base de "l'expérimentation", du caractère "volontaire", dans le cadre de "l'autonomie renforcée des établissements", ne peuvent manquer d'apparaître de façon un peu suspicieuse, comme **un simple redéploiement de moyens pour les professeurs dont les services seront rendus incomplets par les diminutions horaires programmées**. Ils seront alors invités en direction de nouvelles formes d'implication... mais pour quel contenu au juste ? C'est le deuxième aspect qui suscite nos réserves.

2) Nous suggérons alors différentes possibilités. S'agira-t-il d'un **contenu proprement philosophique** ? D'une part, les cadres ponctuels d'intervention proposés ne s'y prêtent guère, et, d'autre part, nous tomberions alors sur la difficulté de la mise en rapport avec le programme de terminale, programme de notions, traité par les professeurs selon une progression ordonnée et continue, programme qui forme un tout dont on voit mal comment il pourrait être précédé par une approche du même type qui en serait détachée. **S'agira-t-il alors de micro-philosophie, d'échantillons, de petits encarts ouverts sur des objets étroits et en temps limité** ? Ces interventions risquent toutefois de ne pas vraiment faire sens pour les élèves, mais aussi de prendre des formes un peu incontrôlées qui, sous couvert de philosophie, n'en seront peut-être parfois qu'une contrefaçon, plus ou moins involontaire, finalement contreproductive par rapport à l'année de terminale. **Soit, enfin, il pourrait s'agir de la mise en place ponctuelle d'éléments culturels** - littéraires, juridiques, historiques, artistiques - qui préparent les conditions d'une meilleure appréhension de la démarche philosophique abordée en terminale. Ceci peut peut-être sembler être la forme la plus raisonnable d'intervention, mais, dans ce cas, pourquoi faire intervenir spécifiquement des professeurs de philosophie sur des supports qui dans la réforme du lycée se substituent aux heures de cours des matières académiques traditionnelles (celles qui, précisément, sont selon nous les plus structurantes pour créer les conditions d'appropriation ultérieure du discours philosophique) ?

Pour ces deux raisons (redéploiement des moyens, cadre global de la réforme dans lequel s'insèrent ces nouvelles dispositions avec risque de saupoudrage et de désorganisation du travail du professeur), nous faisons donc savoir qu'**en l'état, nous sommes dubitatifs par rapport au projet qui nous est proposé**. Nous demandons finalement : où en est le cadrage national, où en est en particulier l'appel à projets annoncé pour janvier ; et enfin, comment, au niveau académique, nos interlocuteurs comptent-ils mettre en œuvre ces nouvelles dispositions ?

Réponse de nos interlocuteurs :

M. Leroux indique que la question est de savoir si nous, professeurs de philosophie, par la façon dont nous posons et traitons les questions qui sont les nôtres, pouvons aider les élèves à se construire une représentation du monde, ou encore à donner sens au monde. Ce à quoi nous objectons que la philosophie entretient un rapport problématisé aux représentations du monde et que nous n'avons pas forcément vocation à répondre à une demande de sens.

M. Elie confirme le propos de M. Leroux, en signalant que tel est bien l'enjeu, mais souligne qu'il nous faut d'abord nous entendre sur la nature du projet. Il reprend donc successivement les deux points qui selon nous posent problème.

1) Sur la question des heures en T.S, les choses sont fixées (il s'agira de trois heures partout), par contre il nous indique que tout n'est pas encore forcément définitif en ce qui concerne le dédoublement dans la voie technologique (la réforme de la filière technique suit en effet un cours qui lui est propre). Il nous indique qu'il pourrait donc encore y avoir des modifications sur ce point.

M. Elie nous fait comprendre que, de toute façon, la réforme du lycée est le cadre dans lequel nous nous inscrivons désormais, que la réforme se fait à moyens constants et que nous ne devons en rien avoir peur de l'autonomie des établissements. Il insiste sur le fait que c'est à nous de nous organiser entre collègues (sachant que nous ne sommes pas majoritaires dans les établissements), d'être présents dans les conseils pédagogiques (instance de pilotage de la politique pédagogique des établissements), et d'y défendre les intérêts de notre discipline (c'est ainsi que nous récupérerons des moyens, notamment avec l'accompagnement personnalisé), en particulier en montant des projets structurés susceptibles de convaincre collègues et administration. C'est bien en effet au sein des conseils pédagogiques que tout va désormais se jouer (actions pédagogiques et répartition des moyens).

2) Sur la question des contenus des nouvelles interventions auxquelles nous sommes appelés sur la base du volontariat, M. Elie défend longuement et avec beaucoup de passion ce projet, en soulignant tout à la fois qu'il s'agit là d'une chance à saisir, et même qu'il serait sans doute dangereux à terme, pour la place de l'enseignement de la philosophie dans l'institution, de ne pas s'en saisir. M. Leroux indique également que nous nous mettrions en danger si nous nous concentrons seulement sur l'année de terminale.

M. Elie rappelle alors la nature élémentaire de notre enseignement en terminale, tout à la fois réflexif et encyclopédique au sens originnaire du terme. Cette réflexivité peut ainsi, selon lui, être préparée en amont par l'exercice du jugement et selon différentes modalités. Puisque l'enseignement de la philosophie en terminale s'inscrit dans la formation de l'homme et du citoyen, qui passe par l'acquisition d'une culture générale, le professeur de philosophie peut parfaitement contribuer, avant l'année de terminale, à faire naître la prise de conscience du caractère proprement général de la culture. Ainsi, par exemple, dans les interventions en ECJS, il nous est possible de conceptualiser et mettre à jour les valeurs de la philosophie politique mobilisées par les thèmes au programme. Mais cela peut s'étendre à de très nombreux objets présents dans les programmes des différentes filières, ainsi de la notion de "matière" en collaboration avec le professeur de physique (notion qui n'est d'ailleurs plus, comme telle, un concept de la physique moderne), ou encore, ailleurs, du sens d'une politique de santé...

M. Elie nous indique que l'Inspection va achever sous peu son travail de cadrage, en ayant précisément repris point par point tous les programmes des autres disciplines pour y déterminer comment la philosophie peut y intervenir. Ultérieurement viendront alors les appels à projet, mais aussi les interventions des Inspecteurs Généraux dans les Académies pour encadrer le processus, notamment en s'appuyant sur ce qui existe déjà.

M. Leroux indique qu'une forme de rétribution (HSE) sera accordée la première année pour le travail d'élaboration des projets. Il s'agit, en effet, d'une forme "d'ingénierie pédagogique" qui suppose une implication supplémentaire du professeur. Nos deux interlocuteurs soulignent que les projets attendus doivent tout à la fois être humbles, simples, mais construits et convaincants. Il ne faut pas que les professeurs se donnent des objectifs trop ambitieux, il faut préférer une approche sur la base de ce que l'on sait faire, le tout dans l'intention de contribuer à la formation de l'honnête homme du XXI^e siècle.

Il ressort, plus généralement, du propos de nos interlocuteurs que l'interprétation à donner à ces nouvelles dispositions ne relève d'aucune de celles que nous évoquions dans notre intervention, qu'il faut entendre le texte selon une quatrième modalité, et que c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas de raisons véritables de craindre la perspective qui s'ouvre à nous.

Nous avouons alors, pour finir, que nous aimerions partager l'optimisme et même l'enthousiasme dont nos interlocuteurs ont fait preuve lors de l'entretien (dont il faut souligner qu'il s'est déroulé dans un climat d'écoute mutuelle de grande qualité) – notamment à propos des conséquences sur l'enseignement philosophique des mesures annoncées par le Ministère – et que nous attendrons encore un peu avant de nous déterminer plus précisément sur une question qui est en cours d'élaboration et sur laquelle nous ne disposons pas encore de données suffisantes pour lever tout à fait nos interrogations.

Fin du compte rendu (durée de la réunion : environ 2H30)

Remarque finale sur le dernier point de l'ordre du jour :

Une réunion de la section régionale de l'APPEP (ouverte à tous et à laquelle nous vous souhaitons nombreux) sera sans doute indispensable pour traiter spécifiquement de ce point, lorsque nous en saurons plus sur le cadrage national et l'appel à projets. Le bureau de l'APPEP est, en effet, soucieux de s'instruire du débat riche et contradictoire que suscitent ces nouvelles dispositions au sein des membres de notre association et au-delà.

En attendant ce rendez-vous, et dans l'immédiat, les indications données par M. Elie relatives à la question du dédoublement dans les sections techniques nous invitent à redoubler nos efforts pour signer, et faire signer à nos collègues de philosophie, la pétition nationale de l'APPEP portant sur ce point et sur le maintien de quatre heures dans les séries scientifiques.
<http://petitiondedoublementphilo.net/>

Bien cordialement à tous,

Sylvie Barroux

Joël Gaubert

Arnaud Saint-Pol